

CHAPITRE TROISIÈME

Légions de grands vicaires

I. Les évêques ont un cortège de grands vicaires. — Les amis de saint Augustin à Hippone, de Fénelon à Cambrai. — Richelieu et ses grands vicaires. — On les prend jeunes et nobles. — Assaut de titres. — Promus grands vicaires à leur sortie de Sorbonne où ils ont pris leurs grades. — Tous les évêques étant choisis parmi les grands vicaires, chaque abbé noble cherche et trouve un parent sur un siège de France qui lui donne ce titre. Cela fait une armée de grands-vicaires. — Cependant quelques grands vicaires roturiers, pour faire la besogne. — Maurycy, M. de Boulogne. — II. « Les mousquetaires ecclésiastiques » de M. de Grimaldi. — Un grand vicaire de La Font de Savine, vrai scélérat pendant la Révolution. — Les grands vicaires de Bernis, de Brienne. — Talleyrand et Siéyès grands vicaires. — Le conseil archiépiscopal de Paris. — Boisgelin au milieu de ses grands vicaires, dépeint par Bausset. — Grands vicaires de La Luzerne. — L'abbé d'Aviau. — Beaucoup de grands vicaires intrépides pendant la Révolution. — En 1802, beaucoup d'évêques choisis parmi eux. — III. Malgré ces vertus, abus de ce grand nombre de grands vicaires trop jeunes. — Faiblesse du cardinal de La Rochefoucauld. — Plaintes en 1789 contre ce recrutement. — Collège de grands vicaires, « sénat vénérable », établi par la constitution civile du clergé.

I

Les évêques de l'ancien régime étaient d'autant moins excusables de manquer à la résidence, qu'ils avaient trouvé moyen de rendre agréable le séjour de leur ville épiscopale, en y appelant, à titre de grands vicaires, des prêtres de leur monde, qui formaient leur société et composaient en quelque sorte leur famille.

De tout temps les hommes du plus grand cœur et du plus grand génie, avaient éprouvé le besoin de trouver

autour d'eux une correspondance de sentiments et des échos sympathiques. Le même Augustin qui épanchait son âme avec ses jeunes amis dans les conférences de Casiacum, saura plus tard, devenu évêque d'Hippone, se créer une communauté de frères vivant avec lui dans la prière, la pénitence, les exercices du ministère, et dont plusieurs seront élevés à l'épiscopat. Traversons les siècles, nous trouvons un noble esprit, Fénelon à Cambrai, se consolant de ses disgrâces avec des confidents dignes de lui. C'est d'abord l'abbé de Langeron, appelé le petit abbé par opposition à la grande taille de M. de Beaumont. Lecteur du duc de Bourgogne, il fut enveloppé dans la défaillance de Fénelon. Ami de la première heure et de toutes les heures, d'une intelligence élevée, d'une humeur égale et enjouée, d'une franchise qui va jusqu'à faire des remontrances à son archevêque, il est tendrement aimé de Fénelon, qui lui demande « un flux et un reflux de cœur sans réserve ». Voici maintenant le neveu de l'archevêque disgracié comme son oncle; c'est l'abbé de Beaumont, appelé familièrement le grand Pantaleon, par abréviation de Pantaleon. Il apporte le mouvement et l'entrain dans cet intérieur de Cambrai. Enfin, l'abbé de Chanterac, « le docteur subtil, le vénérable », grand vicaire de Cambrai, comme l'abbé de Beaumont, complète parfaitement ce trio. C'est l'homme vraiment remarquable. Représentant de Fénelon à Rome, pendant la querelle du quiétisme, il rivalise parfois dans sa correspondance avec son archevêque; il mène la campagne avec une vigueur, une dignité étonnante; et, quand intervient la condamnation, il écrit à Fénelon une lettre admirable. Avec de tels compagnons l'exil était doux. Comme Fénelon savait les apprécier, lui qui a dit: « Les gens qui aiment pour l'amour de Dieu, aiment bien plus solidement que les autres. Une amitié de goût et d'amour-propre n'est pas de grande fatigue, et elle est de grand entretien. » Aussi écrivait-il à l'abbé de Chanterac à Rome: « Ma reconnaissance, ma confiance, ma vénération et ma tendresse pour vous, sont sans bornes; venez au plus tôt afin que nous nous consolions dans le sein du véritable consolateur. Nous vivrons et mourrons n'étant

qu'un cœur et qu'une âme¹. » On serait tenté de s'attarder à raconter ces amitiés illustres et suaves, qui répandaient tant de charme dans la vie de quelques grandes âmes; mais voilà bien de la tendresse. Richelieu, évêque de Luçon, écrivait sur un tout autre ton à l'un de ses grands vicaires², qui avait cru pouvoir user des remontrances que Fénelon permettait plus tard à l'abbé de Beaumont.

Le xviii^e siècle imita plutôt Fénelon que Richelieu dans les rapports entre évêques et grands vicaires. Sans être des Augustin, ni des Fénelon, beaucoup de prélats de la vieille France surent faire de leurs vicaires généraux non seulement des collaborateurs, mais encore des confidents et des amis. Malheureusement, l'ancien régime vint ici, comme en tant d'autres points, marquer son empreinte par des abus criants.

Sans doute, il ne fallait pas nous attendre à ne rencontrer, avant la Révolution, autour des évêques, que ces hommes modestes, expérimentés, souvent blanchis dans le ministère, chargés du poids de l'administration et d'un labeur incessant, que nous voyons aujourd'hui exercer en France les fonctions de vicaires généraux. Il est facile

1. Cf. de BROGLIE, *Fénelon à Cambrai*, p. 17-34. Le palais de Fénelon à Cambrai était également animé par la présence fréquente de ses jeunes neveux, qu'il appelle les « non vénérables marmots », les « jeunes péripatéticiens. »

2. « Vous êtes tous deux mes grands vicaires, lui dit Richelieu, et comme tels vous devez n'avoir d'autres desseins que de faire passer toute chose à mon contentement, ce qui se fera, pourvu que ce soit à la gloire de Dieu. Il semble par votre lettre que vous étiez en mauvaise humeur, lorsque vous avez pris la plume; pour moi, j'aime tant mes amis que je ne désire connaître que leurs bonnes humeurs, et il me semble qu'ils ne m'en devraient point faire connaître d'autres. Si une mouche vous a piqué, vous deviez la tuer, et non tâcher d'en faire sentir l'aiguillon à ceux qui se sont, par la grâce de Dieu, jusqu'ici garantis des piqures. Je sais, Dieu merci, me gouverner, et sais davantage comme ceux qui sont sous moi se doivent gouverner... Je trouve bon que vous m'avertissiez des désordres qui sont dans mon diocèse, mais il est bon de le faire plus froidement, n'y ayant point de doute que la chaleur piquerait en ce temps-ci ceux qui ont le sang chaud comme moi... Vous dites que vous renoncerez volontiers au titre que je vous ai donné; je l'ai fait pour vous obliger, vous croyant capable de rendre service à l'Eglise. Si je me suis trompé en ce faisant, vous désobligeant au lieu de vous gratifier, j'en suis fâché, mais je vous dirai qu'à toute faute il n'y a qu'amende. Je ne force personne de recevoir du bien de moi. Vous prêchez aux autres le libéral arbitre; il vous est libre de vous en servir... Je vous écris cette lettre non en l'humeur que vous étiez quand vous m'écrivîtes, mais je ne laisse pas de rendre mon style conforme au vôtre pour vous complaire. » Quel homme déjà terrible que cet évêque de Luçon, et quel effet dut produire sur le pauvre grand-vicaire cette amère et mordante épître! AVENEL, t. I, p. 59.

de comprendre que les prélats de grande naissance et hautement apparentés, devaient être tentés d'appeler auprès d'eux quelques prêtres de leur rang et de leur race. Mais, par un excès qui sera dénoncé amèrement en 1789, ils en vinrent souvent à ne vouloir autour d'eux que des nobles. Entendez les plaintes d'un contemporain : « La place de grand vicaire, dit-il, est la clé de l'épiscopat. Aucun évêque aujourd'hui qui n'ait été vicaire général. Aussi l'évêque n'a point à dispenser de faveurs plus recherchées, plus vivement sollicitées. Il n'a point encore pris possession de son siège, et il est déjà obsédé d'une foule de jeunes gens de tous pays, protégés par son bienfaiteur, son parent, son ami, par Mme la duchesse de... la marquise de... Tous font parade de leur nom, de leur capacité et surtout des lettres de recommandation dont ils sont porteurs; tous briguent à l'envi la commission de vicaire général, l'honneur de représenter le nouveau prélat ou plutôt de représenter pour lui. Monseigneur ne s'arrête point trop au mérite des protégés, mais au poids des protecteurs, aux services qu'il peut lui-même en attendre, et son choix est fait. Nos jeunes gens secouent la poussière des classes, dont ils sont tout couverts encore, pour se mettre à la tête d'un diocèse entier; quel phénomène ou quelle présomption¹. »

Il y a une grande part de vérité dans ce tableau. Le jeune clergé de haute naissance, qui aspire à un grand avenir, commence par apprendre la théologie. Non content de faire son grand séminaire à Saint-Sulpice, il fréquente la Sorbonne, y croise avec ses condisciples le fer du syllogisme, et ne se retire qu'après avoir énoncé bien des majeures et des mineures, tiré bien des conclusions, et coiffé enfin le bonnet de docteur². Après la protection, après ses quartiers de noblesse, ce sont ses grades qui

1. *Tableau moral du clergé de France*, 1789, p. 64.

2. « Les grands vicaires sont pour la plupart docteurs en théologie. » *Mémoire pour la faculté de théologie*, dans les Œuvres complètes de LA LUZERNE, éd. Migne, t. VI, p. 1158. L'article 45 de l'ordonnance de Blois portait : « Nul ne pourra être vicaire général ou official d'aucun archevêque ou évêque, s'il n'est pas gradué et constitué en l'ordre de prêtrise. » Comme cet article ne déterminait pas la nature du grade à obtenir, il suffisait d'avoir le baccalauréat en théologie pour être grand vicaire. Nous venons de voir que la plupart des grands vicaires ne s'en contentaient pas.

feront le plus pour son avancement. Le voilà muni de ses diplômes et béni par le chancelier de Notre-Dame. Il s'agit maintenant de trouver, sur un des sièges de France, un évêque qui veuille bien lui donner des lettres de grand vicaire, passe-port nécessaire vers la prélature dans l'ancien régime. De nos jours, une grande partie de l'épiscopat est recrutée parmi les curés; avant la Révolution, la situation curiale ne paraissait point assez haute pour servir de piédestal à une si grande dignité; c'est même à grand peine qu'on arrivait à tailler dans l'ample fourrure d'un chanoine un costume d'évêque. Le plus sûr était d'être grand vicaire.

Heureusement qu'il sera facile de découvrir un oncle, un cousin éloigné, dans les rangs de l'épiscopat. Il sera trop heureux d'honorer son sang et de précoces mérites en envoyant, à première sollicitation, le précieux titre qui va permettre de prendre son vol à une jeune destinée. Justement Talleyrand trouve dans l'archevêque de Reims; Juigné, dans M. de Bezons, évêque de Carcassonne; La Rochefoucauld, futur archevêque de Rouen, en La Rochefoucauld, archevêque de Bourges; La Broue de Vareilles, futur évêque de Gap, en Montmorency, évêque de Metz, etc., un oncle, un parent qui les nomment vicaires généraux. Il n'est besoin, quand on est si bien né, d'avoir ni cheveux blancs, ni cheveux gris, pour porter un tel honneur. C'est au sortir de Saint-Sulpice que M. de Girac, futur évêque de Rennes, est bombardé vicaire général d'Angoulême et doyen de la cathédrale¹. Hachette des Portes, dernier évêque de Glandève, est à peine diacre qu'on le fait chanoine de la métropole de Reims. Une fois prêtre, il reçoit le titre d'archidiaire et de vicaire général du diocèse. Il sera aussi vicaire général de M. de Beaumont. M. de Sabran, évêque de Laon en 1789, a obtenu, dès sa sortie de Saint-Sulpice, de M. Rosset de Fleury, évêque de

1. Cardinal LA FARE, *Notice sur M. François Bureau de Girac*, 1821. — Sous la Restauration, le cardinal duc de Rohan est nommé par Mgr de Quélen vicaire général honoraire de Paris au lendemain de son ordination. Chateaubriand veut le pousser au cardinalat avant qu'il ne soit évêque. Nommé directement à l'archevêché d'Auch, il n'en a pas encore pris possession qu'il est transféré à l'archevêché de Besançon : c'était reprendre les traditions de l'ancien régime.

Chartres, des lettres de grand vicaire, puis de grand archidiaire. Le titre d'aumônier de la reine ne tarda pas à lui assurer un brillant avenir.

Comme les demandes sont nombreuses, instantes, les protecteurs irrésistibles, on allongera la liste des titulaires pour ne pas faire de mécontents. Il suffit d'ouvrir la *France ecclésiastique* de 1789 pour voir autour de chaque évêque un splendide état-major, une brillante cohorte de vicaires généraux, dont les noms retentissants sonnent admirablement avec le sien. Boisgelin, à Aix, compte onze grands vicaires; Marbeuf, à Autun, Royère à Castres, treize; Cicé, à Bordeaux, quatorze; Durfort, à Besançon, Talleyrand-Périgord, à Reims, seize; Barral, à Troyes, dix-sept; Clermont-Tonnerre, à Châlons, Phélypeaux, naguère archevêque de Bourges, dix-huit. Rohan-Guéméné, à Cambrai, tient la corde par le nombre et les blasons. Il ne s'est point donné moins de vingt grands vicaires, parmi lesquels figure un La Trémouille. Auprès d'un Rohan, ne fallait-il pas un La Trémouille?

Voilà tous ces abbés gentilshommes se pressant, se poussant autour des cent trente évêques de France, courant déjà au sortir des écoles la carrière de l'épiscopat, empressés de se parer d'un titre sans lequel on ne peut en forcer les portes¹. Malgré le nombre des compétiteurs, il y a ou on a fait tant de places que presque toutes les familles aristocratiques du royaume comptent quelques membres dans le corps des grands vicaires. Les abbés nobles entre les nobles, ceux qui appartiennent aux premières maisons de France, n'ont pas même besoin de

1. Nous lisons dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1780, p. 110 : « Le feu roi, avec les meilleures intentions du monde, s'était persuadé de ne nommer aux évêchés que des ecclésiastiques qui fussent déjà grands vicaires, qui par là pussent être censés avoir travaillé aux fonctions du sacerdoce et s'être mis au fait du gouvernement d'un diocèse. De là tant de jeunes prêtres qui, croyant avoir droit par leur naissance d'aspirer à l'épiscopat, se sont hâtés, aussitôt après leur ordination, de se procurer le titre de grands vicaires. Beaucoup d'évêques ont la complaisance de se prêter à leurs vœux, sans que pour cela ces jeunes abbés quittent Paris et la cour, fassent aucune fonction du saint ministère, et s'instruisent des devoirs d'un état auquel ils s'appellent eux-mêmes. Il résulte de cet abus qu'un évêque, qui a dans son diocèse un nombre suffisant de grands vicaires pour l'aider à soutenir le poids du gouvernement, a de plus à Paris des ecclésiastiques, qui sont absolument étrangers à son église, qui se décorent d'un titre peu mérité, et qu'on a coutume d'appeler grands vicaires *ad honores*. »

rechercher un honneur qui vient les trouver tout seul. N'est-il pas heureux pour un évêque de compter dans son collège de vicaires généraux des noms qui brillent du plus vif éclat dans l'armorial de France¹ ?

Dans ce beau cortège de grands vicaires gentilshommes les évêques voudront admettre quelques rares plébéiens. Ces roturiers se décrassent et s'imposent par leur talent. Un jour, l'abbé Maury vit entrer dans son humble demeure un ecclésiastique de grand air, qui s'avancait le sourire aux lèvres et la main tendue. A sa croix pectorale, il reconnaît un évêque. Il s'avance respectueusement pour le saluer, mais subitement il recule de deux pas, comme s'il eût craint d'être le jouet d'un rêve. — Fénelon, s'écrie-t-il ! — Oui, Fénelon, réplique le noble visiteur, mais non pas M. de Cambrai, à qui je ressemble fort, paraît-il, puisque vous vous y êtes mépris ; je ne suis moi que son petit-neveu et mon évêché est plus modeste. Je suis l'évêque de Lombez ; je viens de lire votre éloge de mon grand-oncle et j'accours vous en exprimer ma satisfaction. — Maury se montra, en cet entretien, dans un jour si favorable que le prélat arrêta définitivement le projet qu'il avait conçu de le prendre pour vicaire général. La nomination fut signée le 21 janvier 1772. Maury, créé à la fois grand vicaire et official du diocèse, fut promu six mois après à la première stalle vacante au chapitre de Lombez. Il eut même le crédit de faire donner une prébende à son frère. Tant de faveurs n'empêchèrent pas ce provençal exubérant et terrible de laisser échapper sur le bon Fénelon, son bienfaiteur, quelques propos railleurs, ce qui amenait des explications où naturellement Maury finissait toujours par avoir raison². Avoir trop d'esprit est parfois incommode dans un collaborateur. Quelques années plus tard, un compatriote de Maury, presque un rival de talent et d'éloquence, l'abbé de Boulogne³, était choisi, lui roturier, comme grand vicaire, et avec pro-

1. « Dès qu'un de ces évêques en herbe a reçu la prêtrise, tous les prélats qui se piquent d'avoir un collège de grands vicaires bien composé, se disputent à l'envi l'honneur de posséder un si rare sujet. » LAURENT, *op. cit.*, p. 133.

2. RICARD, *l'abbé Maury*, in-12, p. 72-73.

3. Abbé DELACROIX, *Monsieur de Boulogne*, p. 47.

messe du premier canonicat vacant, par un grand seigneur fier de ses quartiers, M. de Clermont-Tonnerre, promu en 1782 à l'évêché de Châlons. C'était une fortune inespérée et aussi un retour de justice pour l'abbé de Boulogne, naguère frappé d'interdit injustement par M. de Beaumont. Les mandements de M. de Clermont-Tonnerre ne pouvaient que gagner à ce choix intelligent.

Beaucoup de grands vicaires de petite naissance, mais de grand sens, rendent de très grands services sans avoir les talents littéraires d'un Maury ni d'un Boulogne. En général, les plébéiens s'appliquent plus facilement que les gentilshommes aux détails de l'administration et aux rudes besognes. Ils sont les gens utiles plutôt qu'agréables, commensaux au besoin, « mais du bas bout de la table, un peu amis et quelque peu domestiques¹ ». Puisqu'ils sont pour la peine et non pour le décor, leur nombre sera limité aux besoins de l'administration, c'est-à-dire qu'il sera fort restreint. A Besançon, M. de Durfort se contente de treize grands vicaires gentilshommes sur seize ; à Reims, M. de Talleyrand-Périgord, de douze sur seize ; à Sens, le cardinal de Luynes n'a qu'un plébéien sur dix grands vicaires ; à Cahors, M. de Nicolai est plus sévère : sur treize vicaires généraux, pas un qui détonne par la tache de roture. Il faut bien, dans ce cas, que les gentilshommes s'attellent à la besogne administrative du diocèse. Nous les voyons d'ailleurs à l'œuvre dans plusieurs évêchés où des roturiers ne demanderaient pas mieux que d'agir.

Quelle ressource, pour un prélat obligé de vivre dans une ville de province, que la présence autour de lui de

1. Un témoin oculaire, l'abbé BASTON (*op. cit.*, t. II, p. 379-380) écrit : « Je n'ai parlé que des grands vicaires travailleurs ; les autres voyaient faire. C'étaient des hommes de qualité, jeunes pour la plupart, se contentant du titre sans fonctions, mais qui, pour arriver aux hautes dignités de l'Eglise et entrer en partage de ses richesses, avaient besoin que leur protecteur à la cour pût certifier « que depuis tant d'années ils travaillaient et faisaient leur apprentissage dans le diocèse de*** » ; et ajouter « qu'il était bien naturel que leurs *longs et pénibles travaux* fussent récompensés ». Les plus vastes généralités ont leurs exceptions, et je me fais un devoir de reconnaître que parmi ces candidats de la *feuille*, il en était qui ne demandaient pas mieux que de s'occuper, de se former, qui réussissaient, et qui auraient encore eu plus de succès, si les faiseurs d'office eussent consenti qu'ils fissent davantage. »

prêtres de sa caste et de son monde, parlant sa langue, ayant les mêmes goûts, les mêmes relations, au besoin les mêmes préjugés, parfois le même sang. Le cardinal de Bernis vient prendre possession de son archevêché d'Albi. Son prédécesseur, M. de Choiseul-Stainville a emmené à Cambrai ses créatures, ne laissant à Albi que M. de Lastic, M. de Combettes, abbé de Saint-Hilaire de Carcassonne, M. de Pradine, prévôt de la cathédrale et aumônier de Madame, comtesse de Provence. M. Jean de la Croix de Castries, qui avait promesse d'un des premiers sièges vacants, obtient celui de Vabres. La place n'est pas encombrée et le cardinal peut appeler auprès de lui, avec le titre de grands vicaires, les abbés de Fraigne, de Villevieille, nommé depuis, en 1783, évêque de Bayonne, de Blanquet-Amanzé, de Rouville, de Monerot, de Puysegur, de Rochemore, de Cognart, de Séré de Rivière, de Boyer d'Anti. Avec une telle société de prêtres distingués, qui sont des amis, des parents, on peut vivre, même dans un coin du Languedoc. Le cardinal y vécut en effet, faisant garder religieusement autour de lui le respect de toutes les convenances¹.

II

L'évêque du Mans, M. de Grimaldi, est moins édifiant avec ses grands vicaires. L'un deux, l'abbé de Villedon est un homme du monde, à la conversation brillante, faisant avec une grâce parfaite les honneurs de la table de l'évêché, tournant avec art des lettres familières et des poésies de société. Comme prêtre, ses qualités sont moindres; il a la malheureuse idée de diriger son talent de poète contre la comtesse de Sourches qui obtient un arrêt contre le chansonnier. On le vit accompagner l'évêque dans sa première tournée pastorale avec un

1. Il y avait aussi deux ou trois roturiers, tels que l'abbé Deshaies, préposé au train de maison du cardinal. MASSON, p. 52-54. — Un des grands vicaires est trop souffrant pour faire maigre; il fera gras, mais dans sa chambre; on ne servira que du maigre à la table du cardinal.

habit court et la canne à la main. De la canne, il indiquait leur place aux confirmants, les frappant à tort et à travers, sans doute pour les préparer au petit soufflet du prélat. Quelques paysans reçurent les coups avec une résignation chrétienne, mais d'autres menacèrent le grand vicaire de leur bâton, s'il les touchait. Aussitôt Mgr de Grimaldi regagna le Mans et il ne fut plus question de confirmation pour quelque temps. Deux autres vicaires généraux, les abbés de Cabrières et de Montgrenier, étaient grands amateurs de musique et artistes de talent. Ils avaient fait du séminaire où ils résidaient le centre de réunions brillantes et de bruyants concerts. Tout cela était plutôt de nature à amuser la ville qu'à l'édifier. Il ne fallait pas demander de bons exemples à ces abbés mondains ni à leur collègue, l'abbé de Taradeau, dont la fatuité égalait l'étourderie, et moins encore à l'abbé d'Agoult que ses dettes et sa conduite firent enfermer par ordre du roi aux Capucins d'Autun. M. de Grimaldi eut le bon sens de laisser l'administration, la direction des études, les rapports avec le clergé et les fidèles, à l'abbé Paillé¹ qui, durant la Révolution, devait couronner dans les fers trente ans de ministère apostolique en ce diocèse. Heureusement les grands vicaires de M. de Grimaldi, et M. de Grimaldi lui-même, faisaient exception dans l'Eglise de France. Les abbés de Villedon, de Cabrières, de Montgrenier, d'Agoult, etc., avaient fait assez de bruit par leurs agissements pour être appelés dans la correspondance de Grimm les « mousquetaires ecclésiastiques de l'évêque du Mans ». Nous ne connaissons pas d'autre prélat qui se soit donné à cette époque une telle garde d'honneur.

Cependant La Font de Savine, évêque de Viviers, avait pour grand vicaire un personnage bien étrange, l'abbé de Pampelonne, qui devait se porter, durant la Révolution, à tous les débordements et à toutes les fureurs. Nommé député du clergé à la Constituante, il prêta le

1. L'abbé Paillé était fils d'un pauvre savetier. On l'avait donné, à Paris, au jeune Grimaldi pour maître répétiteur de philosophie et de théologie. Voy. dom PIOLIN, *Histoire de l'église du Mans*, t. VI, p. 518-526.